



**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
S.P.R. DE CARNAC**
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
(A.V.A.P.)

**PLAN REGLEMENTAIRE
PERIMETRES ET SECTEURS DE L'A.V.A.P.**
A.V.A.P. créée le 14 février 2020

Modification n°1 approuvée le 7 novembre 2024

Plan d'ensemble
03

GHECO Urbanistes
Bernard WAGON, Chargé d'étude
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art
Echelle : 1/7 500e
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024.
Le Maire,

- Périmètres de l'A.V.A.P.
 - Secteurs de l'A.V.A.P.
 - Valeur patrimoniale
 - 1ère catégorie : Patrimoine bâti exceptionnel ou remarquable
 - 2e catégorie : Patrimoine bâti typique ou remarquable
 - 3e catégorie : Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
 - Clôture à conserver en mur
 - Clôture à maintenir en mur
 - Clôture à maintenir en pointe
 - Clôture par haie à maintenir
 - Murets boisés
 - Parcels et jardins à dominante boisés
 - Jardins d'agrément
 - Haies
 - Accès
 - Pénétration ou faisceau de vue
 - Forêt
 - Hors Avap
- A titre informatif :**
- Edifice classé au titre des Monuments Historiques
 - Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
 - +1 Magistère CLMH ou DMH et numéro d'ordre
 - Sites archéologiques classés MH localisés
 - Magistères (Gheco) (non protégés MH et non localisés)
 - Magistères
 - Tumulus, oppida, alignements
 - Canal, cours d'eau
 - Vestige

